



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 novembre 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 11 18- 06- ASSOCIATIONS - Convention de distribution du Magazine d'Information Communale (MIC) avec Temps et Partage

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 07/11/2024
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 12/11/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/11/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Olivier DEROZARD Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que l'association Temps et partage réalise traditionnellement la distribution du magazine communal.

Une convention a été signée en vue de définir les modalités de distribution.
La convention actuelle prend fin au 31 décembre 2024.

Il est proposé de signer une nouvelle convention de service avec Temps et partage en vue de la distribution du bulletin communal pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

La commune de Vaugneray s'engage à verser à Temps et partage de Vaugneray la somme de 300 € par numéro (pour mémoire 300 € en 2024) dans le cadre de cette convention.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention annexé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :

31 suffrages exprimés :

31 voix Pour, 1 Abstention

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la convention relative à la distribution du bulletin communal.

DIT QUE cette dépense sera imputée au chapitre 11 compte 6042 du budget principal de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

25.11.24

et de la publication en mairie le

25.11.24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 11 18-06- ASSOCIATION- Convention de

Objet de l'acte : distribution du magazine d'information communale avec Temps et Partage

.....
Date de décision: 18/11/2024

Date de réception de l'accusé 25/11/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024111806_06

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20241118-2024111806_06-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 2024 11 18-06- ASSOCIATIONS - Convention de distribution du MIC- Temps et Partage.pdf (99_DE-069-200047785-20241118-2024111806_06-DE-1-1_1.pdf)